



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3 place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
secretariat@mairie-neufchatel-en-saosnois.com

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira :

À la Mairie, le vendredi 26 novembre 2021 à 20h00

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Information du conseil municipal
2. Sarthe Habitat – Offre de gestion déléguée
3. Personnel communal – Participation à la protection sociale complémentaire
4. Comptabilité - Constitution d'une provision pour créances douteuses
5. Comptabilité – Décisions modificatives
6. Création de commissions extracommunales – Action sociale et Animation-culture
7. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 18 novembre 2021.

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Donne pouvoir à _____

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le _____ à _____

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

Le

signature :



CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 26 novembre 2021
Convocation du 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-six novembre à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Etaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	GERVAIS Isabelle 1 ^{ère} adjointe au Maire	Présente	LEFEVRE Jean-Paul 2 ^{ème} adjoint au Maire	Présent
LECELLIER Amélie 3 ^{ème} adjointe au Maire	Présente	GRIMAULT André 4 ^{ème} adjoint au Maire	Présent	MOULARD Claudie	Présente
LECONTE Beatrice	Présente	LE LAIN Michèle	Présente	FAVEY Sébastien	Présent
LEFEBVRE Tony	Présent	FOUSSARD Emmanuel	Excusé et Présent	MONSALLIER Claudie	Présente
LEBLANC Jérôme	Présent	RAMAGE Anaïs	Excusée	HUGUET Grégory	Présent

Madame MONSALLIER Claudie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame RAMAGE Anaïs donne pouvoir à Monsieur HUGUET Grégory pour délibérer et voter en son nom.

Monsieur FOUSSARD Emmanuel donne pouvoir à Monsieur GRIMAULT André pour délibérer et voter en son nom.

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- **Crise sanitaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dernières informations sur l'évolution de la crise sanitaire. Il est important d'éviter les grands regroupements et de respecter les gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire dans tous les établissements recevant du public.

Selon l'évolution, il faudra se poser la question du maintien ou non du « Noël » communal.

- **Totems à l'entrée du bourg**

Le projet des totems à l'entrée du bourg sur la RD 311 va aboutir, pour mémoire, le devis était de 5 400 €.

- **Course cycliste et vide grenier**

La date pour le Grand Prix de Neufchâtel (course cycliste) a été modifiée : le 14 mai 2022 (au lieu du 22 mai 2022).

Le circuit a également été modifié : Rue Guillaume III de Talvas (il ne passera plus par la rue Louis Ragot).

Monsieur le Maire a demandé à l'association Ecomusée du Sabot et des Métiers d'Antan s'il était possible d'organiser leur vide grenier annuel à cette date afin de créer une grande journée d'animation sur la commune. L'association a répondu favorablement à cette demande.

- **Préparation des budgets 2022**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de préparer rapidement les réunions de commissions pour préparer les futurs budgets de la commune.

Une réunion entre le Maire et les adjoints aura lieu le 9 décembre afin de définir les grandes lignes du budget investissement de la commune.

- **Eclairage de la rue Désirée Ruel**

Une demande des habitants a été reçue pour l'éclairage de la rue Désirée Ruel : la rue manque d'éclairage.

L'enfouissement des réseaux est prévu pour cette rue au 1^{er} trimestre 2022.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour l'installation de 3 lampadaires au moment des travaux.

- **Enfouissement des réseaux**

Deux études sont en cours pour l'enfouissement des réseaux :

- La Vallée Cajet jusqu'à la sortie du bourg direction Grande Vente
- Rue du Clairnet, pour des travaux en 2023 (réseaux téléphoniques)

2. SARTHE HABITAT – OFFRE DE GESTION DELEGUEE

Délibération n° D202163

Monsieur le Maire présente l'offre de gestion déléguée des logements communaux par Sarthe Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De refuser l'offre de gestion déléguée de Sarthe Habitat

<u>Décision du Conseil :</u>	POUR : 0	CONTRE : 15	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

3. PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Délibération n° D202164

Délibération portant sur la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'avis du Comité technique en date du 23 novembre 2021,

Considérant que la collectivité peut apporter sa participation soit au titre du risque "santé" (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque "prévoyance" (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Mode de mise en œuvre choisi

La commune de Neufchâtel-en-Saosnois accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé et pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation.

Article 2 : Bénéficiaires

Les agents titulaires, non-titulaires en position d'activité, agents de droit privé.

Article 3 : Montant des dépenses et critères de participation

Le montant de la participation par agent est de 30 € net mensuel forfaitaire pour le risque santé et de 30 € net mensuel forfaitaire pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation.

Article 4 : Modalités de versement de la participation

A compter du 1^{er} janvier 2022, le mode de versement de participation est un versement direct aux agents dans le maximum du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.

Article 5 : Exécution

Monsieur le maire, le comptable public, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

<i>Décision du Conseil :</i>	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

4. COMPTABILITE - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Délibération n° D202165

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

L'article L.2321-2 du CGCT dispose que les modalités de constitution, d'ajustement et d'emploi des dotations aux provisions sont déterminées par décret en conseil d'Etat.

Ainsi une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective.
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque irrécouvrable estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Une anomalie est signalée lorsque le montant des dépréciations (c/49) est inférieur à 15 % des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

Au cas particulier, les créances de plus de deux ans, non recouvrées à ce jour sont d'un montant global de **2 618,58 €** pour la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Monsieur le Maire propose de constituer une provision à hauteur d'environ 15 % de ces créances, soit 400 €.

L'écriture suivante devra être comptabilisée :

- Mandat d'ordre mixte au compte c/6817 pour un montant de 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De constituer une provision à hauteur d'environ 15 % de ces créances, soit 400 €.
- De comptabiliser l'écriture suivante : Mandat d'ordre mixte au compte c/6817 pour un montant de 400 €

<i>Décision du Conseil :</i>	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 13			

Monsieur **FOUSSARD Emmanuel** intègre la séance pour le point n°5 (Comptabilité - Décisions modificatives).

5. COMPTABILITE – DECISIONS MODIFICATIVES

Délibération n° D202166

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

72215	COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS	DM n°3 2021
Code INSEE	COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3 - DECISION MODIFICATIVE 2021-03

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548 : Autres contributions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	400.00 €		0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 400.00 €	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Décision du Conseil : **POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Présents : 14

6. CREATION DE COMMISSIONS EXTRACOMMUNALES – ACTION SOCIALE ET ANIMATION-CULTURE

Pour mémoire :

CCAS	
Jean-Denis GUIBERT - Président	
MEMBRES ELUS	MEMBRES NOMMÉS
Amélie LECCELLIER	Madame Marylène MOREAU
Béatrice LECONTE	Madame Annick GUY
André GRIMAULT	Madame Marie-Joséphine PIEL
Claudie MONSALLIER	Madame Stéphanie BERNARD
Anaïs RAMAGE	Madame Michelle PALIE
Michèle LE LAIN	Madame Annick CHAUVIN

Dissolution du CCAS au 31 décembre 2021.

Délibération n° D202167

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De maintenir les commissions existantes :

Commissions Municipales et Extra-municipales				
Finances	Urbanisme / voirie / batiments	Scolarité / Enfance / Petite enfance	CCAS / Personnes âgées / Banque alimentaire / Repas cheveux blancs	Communication
Jean-Denis GUIBERT	Jean-Denis GUIBERT	Jean-Denis GUIBERT	Jean-Denis GUIBERT	Jean-Denis GUIBERT
Emmanuel FOUSSARD	Emmanuel FOUSSARD	Amélie LECCELLIER	Amélie LECCELLIER	Amélie LECCELLIER
André GRIMAULT	André GRIMAULT	Jérôme LEBLANC	Béatrice LECONTE	Jérôme LEBLANC
Grégory HUGUET	Tony LEFEBVRE	Claudie MONSALLIER	André GRIMAULT	Grégory HUGUET
Jean-Paul LEFEVRE	Jean-Paul LEFEVRE	Grégory HUGUET	Claudie MONSALLIER	Anaïs RAMAGE
Sébastien FAVEY	Sébastien FAVEY	Anaïs RAMAGE	Anaïs RAMAGE	Isabelle GERVAIS
Michèle LE LAIN	Claudie MOULARD	Isabelle GERVAIS	Michèle LE LAIN	
Isabelle GERVAIS	Isabelle GERVAIS			
8	8	7	7	6

Fêtes / Loisirs / Cérémonies	Associations	Relations avec artisans et commerçants	Commission d'Appel d'Offres	Référent tempête (1 personne)
Jean-Denis GUIBERT	Jean-Denis GUIBERT	Jean-Denis GUIBERT	TITULAIRES	Jean-Paul LEFEVRE
Jérôme LEBLANC	Jérôme LEBLANC	Jérôme LEBLANC	André GRIMAULT	
Emmanuel FOUSSARD	Béatrice LECONTE	Tony LEFEBVRE	Jean-Paul LEFEVRE	
Béatrice LECONTE	André GRIMAULT	Isabelle GERVAIS	Sébastien FAVEY	
Anais RAMAGE	Claudie MONSALLIER	Claudie MOULARD	SUPPLEANTS	
	Claudie MOULARD	Jean-Paul LEFEVRE	Grégory HUGUET	
		Sébastien FAVEY	Isabelle GERVAIS	
			Emmanuel FOUSSARD	
5	6	7	6	1

Commissions extérieures				
SIDPEP (service eau potable)	SIVOS de la Bienne	Commission d'attribution des logements Sarthe Habitat	CNAS (Comité National Action Sociale)	EPHAD (Conseil Administration et Conseil de Vie)
TITLAIRES	TITLAIRES	TITLAIRE	Amélie LECELLIER	Amélie LECELLIER
Jean-Paul LEFEVRE	Amélie LECELLIER	Béatrice LECONTE		Béatrice LECONTE
Claudie MOULARD	Isabelle GERVAIS			
SUPPLEANTS	SUPPLEANTS	SUPPLEANT		Jean-Denis GUIBERT
Emmanuel FOUSSARD	Jérôme LEBLANC	André GRIMAULT		
Claudie MONSALLIER	Claudie MONSALLIER			
(2 tit. + 2 sup.)	(2 tit. + 2 sup.)	(1 tit. + 1 sup.)	(1 tit)	
Parc naturel Normandie Maine	Office deTourisme du Saosnois	ATESART	CLECT	CORRESPONDANT DEFENSE
TITLAIRE	Jérôme LEBLANC	Jean-Denis GUIBERT	TITLAIRE	Jean-Paul LEFEVRE
Emmanuel FOUSSARD	Emmanuel FOUSSARD		André GRIMAULT	
SUPPLEANT			SUPPLEANT	
Isabelle GERVAIS			Emmanuel FOUSSARD	
(1 tit. + 1 sup.)	(2 tit.)	(1 tit)	(1 tit. + 1 sup.)	(1 tit)

- De créer les commissions suivantes :

ACTION SOCIALE Commission extra communale	ANIMATION-CULTURE Commission extra communale
GUIBERT Jean-Denis LECELLIER Amélie LECONTE Beatrice GRIMAULT André MONSALLIER Claudie RAMAGE Anaïs LE LAIN Michèle MOREAU Marylène GUY Annick PIEL Marie-Josèphe BERNARD Stéphanie PALIE Michelle CHAUVIN Annick DAGONNEAU Sabrina	GUIBERT Jean-Denis LEBLANC Jérôme FOUSSARD Emmanuel LECONTE Beatrice RAMAGE Anaïs

Monsieur le Maire a proposé aux membres du comité des fêtes d'intégrer la commission Animation et Culture.

Une information sera intégrée dans le bulletin communal pour que les habitants qui le souhaitent puissent compléter les commissions extra communales.

Monsieur FOUSSARD Emmanuel propose de fusionner les commissions « Fêtes et Cérémonies » et « Animations et Culture ». Cette demande sera étudiée.

Décision du Conseil :	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Présents : 14			

7. QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'affouage

Madame LECONTE Béatrice : Serait-il possible de faire une demande d'affouage ?
L'ONF le propose déjà. La commune n'est pas propriétaire de grands terrains boisés.
La forêt domaniale est gérée par l'ONF.

- Noël communal

Monsieur LEBLANC Jérôme : point sur le Noël communal
L'installation des illuminations est programmée le jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2021.
Pour le dimanche 19 décembre, le spectacle du magicien débutera à 14h30 (durée 1h) et à 16h00 le Père Noël sera présent pour les séances photos.
Monsieur LEFEBVRE Tony : une tombola sera proposée aux habitants de la commune. Le tirage au sort aura lieu lors des vœux du Maire, le 09 janvier 2022.
Tous les commerçants de la commune ont offert des lots pour cette tombola.
Monsieur GUIBERT Jean-Denis : le pot offert lors des vœux du Maire sera financé par la mairie et par le comité des fêtes.
Les colis de Noël seront distribués le 18 décembre 2021.

- Carrefour RD 311/Rue désirée Ruel

Monsieur LEBLANC Jérôme rappelle qu'un accident a eu lieu au carrefour de RD 311 et de la rue désirée Ruel. Serait-il possible de sécuriser ce carrefour ?
Des végétaux seront enlevés pour augmenter la visibilité.

Certains élus proposent :

- L'installation d'un miroir
Monsieur GUIBERT Jean-Denis indique que cette solution a déjà été évoquée mais que l'efficacité serait compromise au vu du profil de la route.
- Le changement de sens des stops
- L'installation d'un plateau
- L'installation d'un feu tricolore pédagogique

Ces solutions seront proposées au service départemental.

FIN DE SÉANCE



**FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2021**

Délibérations n°D2021

à D2021

Nom - Prénom des Conseillers Municipaux	Signature
GUIBERT Jean-Denis	
GERVAIS Isabelle	
LEFEVRE Jean-Paul	
LECELLIER Amélie	
GRIMAUULT André	
MOULARD Claudie	
LECONTE Beatrice	
LE LAIN Michèle	
FAVEY Sébastien	
LEFEBVRE Tony	
FOUSSARD Emmanuel	
MONSALLIER Claudie	
LEBLANC Jérôme	
RAMAGE Anaïs	
HUGUET Grégory	